



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

### ASSEMBLÉE ORDINAIRE 27 AVRIL 2026

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), tenue le lundi 27 avril 2026 à 9 h 30 au siège social, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de Madame Marie-Ève Couturier, et à laquelle ont assisté :

Mme Lise Gagnon, vice-présidente  
M. Michel Corbeil, 2<sup>e</sup> vice-président  
Mme Nathalie Lepage, membre  
M. Pierre Nevraumont, membre  
M. Éric Fortin, substitut

Étaient présents :

Mme Geneviève Ollivier, directrice générale et greffière-trésorière  
Mme Karen Bellavance, greffière-trésorière adjointe  
M. Jean-Philippe Viens, chef projets et gestion d'actifs  
Mme Marie-Ève Pouliot, adjointe administrative

Étaient absente motivée :

Mme Anna Guarnieri

Étaient également invités à titre d'observateurs :

M. Darcy L'Italien, conseiller politique, Cabinet du maire, Ville de Terrebonne  
M. Gabriel Michaud, directeur, Cabinet du maire, Ville de Mascouche  
M. Jasmin Savard, directeur général, Ville de Mascouche

#### **RÉSOLUTION NO: A2026-04-43 (Ouverture de l'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Corbeil  
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

**QUE** l'assemblée soit ouverte.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : A2026-04-44 (Adoption de l'ordre du jour)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fortin  
APPUYÉ PAR : Pierre Nevraumont

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 avril 2026;
4. Dépôt :
  - Fin de période d'essai au poste 22097 de l'employé 400738;
  - Lettre confirmant la réussite de la période probatoire de l'employé 400182 au poste 22079;
  - Deux lettres d'embauche d'employés au poste 10029;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

- Nomination de l'employé 200097 au poste 22059;
  - Lettre de démission de l'employé 400017.
5. Adoption des listes des paiements émis, des salaires et déductions payés par retrait direct et des comptes à payer;
  6. Autorisation de mandat à la Ville de Rosemère pour l'appel d'offres de produits chimiques – 1<sup>er</sup> février 2027 au 31 janvier 2028 – Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal;
  7. Autorisation de travaux supplémentaires – Nordmec Construction inc. - Travaux de remplacement de vanne de sortie du surpresseur Hauteville (RAIM-2025-006);
  8. Adoption du Règlement 48 relatif à la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires et employés et de contrôle de suivi budgétaire;
  9. Adoption du Règlement 49 relatif à la gestion contractuelle;
  10. Adoption de la politique d'approvisionnement POL.016;
  11. Affaires nouvelles;
  12. Période de questions;
  13. Huis clos;
  14. Levée de l'assemblée.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION NO : A2026-04-45**

**(Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 avril 2026)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 avril 2026 soit accepté tel que présenté.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION NO : A2026-04-46**

**(Dépôt)**

---

IL EST RÉSOLU :

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) prenne connaissance du dépôt suivant :

- Fin de période d'essai au poste 22097 de l'employé 400738;
- Lettre confirmant la réussite de la période probatoire de l'employé 400182 au poste 22079;
- Deux lettres d'embauche d'employés au poste 10029;
- Nomination de l'employé 200097 au poste 22059;
- Lettre de démission de l'employé 400017.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

### **RÉSOLUTION NO : A2026-04-47**

**(Adoption des listes des paiements émis, des salaires et déductions payés par retrait direct et des comptes à payer)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Marie-Ève Couturier

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte la liste des paiements émis par retrait direct totalisant un montant de 664 887,25 \$.

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM accepte la liste des comptes à payer totalisant un montant de 425 136,91 \$ préparée le 21 avril 2026 et en autorise les paiements.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION NO : A2026-04-48**

**(Autorisation de mandat à la Ville de Rosemère pour l'appel d'offres de produits chimiques – 1er février 2027 au 31 janvier 2028 – Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal)**

---

**ATTENDU QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) est membre du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal* pour l'achat des produits chimiques utilisés à la station de production d'eau potable et aux stations de pompage;

**ATTENDU QUE** les villes et régies faisant partie de ce regroupement sont mandatées, à tour de rôle et selon un calendrier préétabli, afin d'effectuer le processus d'appel d'offres au nom du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Nevraumont

APPUYÉ PAR : Eric Fortin

**QUE** la Ville de Rosemère soit mandatée afin de préparer, pour et au nom de la RAIM et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres public pour l'achat des produits chimiques nécessaires au traitement des eaux potables et usées dans le cadre du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal*, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2027 au 31 janvier 2028.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION NO : A2026-04-49**

**(Autorisation de travaux supplémentaires – Nordmec Construction inc. - Travaux de remplacement de vanne de sortie du surpresseur Hauteville (RAIM-2025-006))**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ATTENDU QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a mandaté la firme Les Services EXP inc. pour les services professionnels pour les travaux de remplacement de vanne de sortie du surpresseur Hauteville (RAIM-2025-006) par la résolution A63-05-2023;

**ATTENDU** la résolution A2025-06-65 acceptant la soumission de l'entreprise Nordmec Construction inc. pour la réalisation de ces travaux, au montant de 359 073,82 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU QUE** deux (2) avis de changement ont été émis en raison d'imprévus rencontrés lors de la réalisation des travaux et que le coût des travaux additionnels qui en découlent totalise un montant de 28 572,11 \$ (t.t.c.), soit :

Avis de changement OC-C-01	Investigations à l'hydro-excavation	16 231,91 \$ (t.t.c.)
Avis de changement OC-C-02	Maintien de chantier automne 2025	12 340,20 \$ (t.t.c.)

**ATTENDU QUE** ces modifications ont été approuvées par M. Jimmy Aubin, ingénieur de la firme Les Services EXP inc;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 95 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM), un contrat attribué à la suite d'une demande de soumissions peut être modifié dans la mesure où la modification constitue un accessoire à ce contrat et n'en change pas la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM entérine le coût des travaux supplémentaires de Nordmec Construction inc.. lié aux avis de changement OC-C-01, et approuve celui associé à l'avis de changement OC-C-02, le tout au montant de 24 850,71 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 45.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NO : A2026-04-50

**(Adoption du Règlement 48 relatif à la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires et employés et de contrôle de suivi budgétaire)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Corbeil

APPUYÉ PAR : Pierre Nevraumont

**QUE** le règlement relatif à la délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires soit adopté sous le numéro 48 et que les règlements 35, 35-1,35-2, 35-3, 35-4 et 36 et ses amendements soient abrogés.

Le projet de règlement a été déposé, présenté et une copie a été remise aux membres du conseil d'administration présents.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

### RÉSOLUTION NO : A2026-04-51

#### (Adoption du Règlement 49 relatif à la gestion contractuelle)

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage

**QUE** le règlement relatif à la gestion contractuelle soit adopté sous le numéro 49 et que la politique d'approvisionnement servant de règlement sur la gestion contractuelle soit abrogée.

Le projet de règlement a été déposé, présenté et une copie a été remise aux membres du conseil d'administration présents.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### RÉSOLUTION NO : A2026-04-52

#### (Adoption de la politique d'approvisionnement POL.016)

---

**ATTENDU QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) est assujettie à la *Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM)* ainsi qu'aux règlements adoptés en vertu de celle-ci;

**ATTENDU QUE** la Régie s'est dotée d'un Règlement sur la gestion contractuelle et d'un Règlement relatif à la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires et employés;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de préciser l'application du Règlement sur la gestion contractuelle par l'adoption d'une Politique d'approvisionnement formelle;

**ATTENDU QUE** la Politique d'approvisionnement vise notamment à encadrer les règles d'attribution et de gestion des contrats, à assurer une saine administration des fonds publics, à respecter les principes d'équité, de transparence, d'intégrité et d'efficacité, ainsi qu'à favoriser l'achat local lorsque les conditions le permettent;

**ATTENDU QUE** la Politique d'approvisionnement tient compte des exigences légales applicables, incluant la *Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM)*, ainsi que des meilleures pratiques en matière de gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Nevraumont

APPUYÉ PAR : Eric Fortin

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM adopte la Politique d'approvisionnement, telle que présentée, incluant toutes ses sections et annexes;

**QUE** la Politique d'approvisionnement entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil d'administration et remplace toute directive, procédure ou pratique antérieure incompatible avec celle-ci;

**QUE** la directrice générale / greffière-trésorière soit désignée responsable de l'application, de l'interprétation et de la mise à jour de la Politique, conformément aux lois et règlements en vigueur;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

### RÉSOLUTION NO : A2026-04-53 (Affaires nouvelles)

---

**ATTENDU QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) doit faire l'acquisition de pièces de remplacement pour les réacteurs UV;

**ATTENDU QUE** l'article 34 de la *Loi sur les organismes municipaux (LCOM)* prévoit que tout organisme municipal doit, au moins 15 jours avant d'attribuer un contrat de gré à gré en vertu du paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 33, publier sur le système électronique d'appel d'offres un avis d'intention permettant à toute entreprise de manifester son intérêt à réaliser ce contrat;

**ATTENDU QUE** l'avis d'intention établit que la Société Xylem Canada LP est le seul soumissionnaire capable de fournir des composants pour les réacteurs UV de marque Wedeco;

**ATTENDU** la lettre datée du 24 avril 2026, confirmant que la Société Xylem Canada LP est la seule entreprise qui détient des produits Wedeco pour la province de Québec;

**ATTENDU QUE** la RAIM a sollicité auprès de la société Xylem Canada LP deux soumissions, soit l'une pour la fourniture de pièces de réparation pour le système de désinfection ultraviolet Wedeco, au montant de 76 443,00 \$ (t.t.i.), et l'autre pour la fourniture de pièces de réparation pour un ozoneur Wedeco, au montant de 77 473,00 \$ (t.t.i), lesquelles sont conformes aux besoins de la Régie;

**ATTENDU QUE** le nom du fournisseur Xylem Canada LP n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 27 avril 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon  
APPUYÉ PAR : Michel Corbeil

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM accepte les soumissions de la Société Xylem Canada LP datées du 9 février 2026 et du 24 février 2026, pour l'acquisition de fourniture de pièces de réparation pour système de désinfection ultraviolet Wedeco et la fourniture de pièces de réparation pour un ozoneur Wedeco, le tout au montant de 176 965,38 \$ (t.t.i.).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### RÉSOLUTION NO : A2026-04-54 (Levée de l'assemblée)

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage  
APPUYÉ PAR : Pierre Nevraumont

**QUE** l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

  
Présidente

  
Greffière-trésorière